



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 16 février 2018

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018

Secrétaire de séance :
Mr Christian JELONCH (Margouët-Meymes))

Date d'affichage : 9 février 2018

L'an deux mille dix-huit le 16 février à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle des fêtes de Sarragachies, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de votants :

44
23
6
29

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Lagarde, Payros, Castets, Aragnouet, Pasian, Baudé, Jelonch, Sarran, Fitan, Terrain, Boue, Lajus, Bastrot, Michel, Coomans, Clot, Ducasse, Daste, Bocq, Menvielle, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Duclos, Flogny, Biau, Casabonne-Pujolle, Renaudin, Cauzette, Messieurs Baratault, Navarre, Lartigolle, Broqua, Dagieux, Franchetto, Cagnasso, Dufau, Ducournau, Fauqué, Darroux, Capmartin, Darrieux, Granier, Boueilh, Périssé.

Pouvoirs : de Mr Baratault à Mr Lagarde, de Monsieur Dagieux à Monsieur Fitan, de Monsieur Dufau à Mr Baudé, de Mme Flogny à Mr Clot, de Mr Boueilh à Mr Petit, de Mme Cauzette à Mr Thomas.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Christian Jelonch est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 31 janvier 2018

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

Ecole, enfance, jeunesse

- Rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

M. Thomas, vice-président, présente la synthèse des avis des conseils d'école qui se sont déroulés dans les semaines du 5 février au 16 février 2018.

La synthèse est la suivante :

- 5 conseils d'école optent pour le cadre dérogatoire, soit la semaine à 4 jours.
- Au cours de ces différents votes, les membres des conseils d'école (tous les conseils confondus) ont choisi :
 - semaine à 4 jours : 28 voix
 - semaine à 4.5 jours : 16 voix
 - sans opinion : 5 voix

Le conseil communautaire a voté comme suit :

- Semaine à 4.5 jours dans toutes les écoles : 19 voix
- - Semaine à 4 jours dans toutes les écoles : 9 voix.
- - Sans opinions : 1 voix.

Les conseillers émettent donc un avis favorable pour une semaine à 4,5 jours (cadre national)

Il est à noter que les avis sont discordants entre les conseils d'école et le conseil communautaire.

Divers

- Marchés publics de « fauchage-débroussaillage » - « curage de fossés » -point à temps - année 2018.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Ainsi, dans l'attente du vote du budget et afin d'éviter un retard dans l'exécution des prestations à réaliser, M. le Président propose, conformément aux textes, d'anticiper la passation du marché public.

Ainsi, Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément au Code des Marchés publics, un avis d'appel à la concurrence doit être publié.

La procédure retenue, pour ces marchés, sera donc celle d'un appel d'offres en raison d'une estimation des coûts pour le « fauchage- débroussaillage » - « curage de fossé » et le « point à temps ».

Ainsi, le montant ainsi inscrit en dépenses de fonctionnement, au chapitre 11 article 615231 « Voies et réseaux » - Voirie est de 250 000 euros.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'accepter ce montant et autorisent M. le Président à procéder à la consultation ainsi qu'à signer le marché et tout document y afférant.

- Développement économique :

- Acquisition du bâtiment du SIEBAG par l'entreprise Scherrer (zone artisanale d'Aignan) :

M. Terrain explique que l'entreprise Schaerer, qui a des projets d'extension de ses activités, souhaite acquérir le terrain limitrophe au sien mais néanmoins séparé par une voie appartenant à la voirie de la zone d'activités. Afin de trouver la meilleure solution pour désenclaver les deux terrains positionnés sur l'arrière de la zone, il s'avère nécessaire d'envisager une autre voie. Pour ce faire, une réunion aura lieu dans les prochaines semaines.

- Acquisition du dernier terrain par l'entreprise BOP :

M. Terrain explique qu'il négocie avec M. Bop qui souhaite acheter la dernière parcelle de la zone artisanale d'Aignan mais pour laquelle le prix de 5 euros/m² est trop élevé.

Il sollicite les élus afin de savoir s'il continue la négociation.

Il est proposé :

1. de demander à M. Schaerer si ce terrain ne l'intéresserait pas.
2. si non, d'imposer à M. Bop une contrepartie, à savoir la plantation d'une haie afin de cacher les tas de bois en désordre.

Les membres du conseil communautaire décident :

- de demander à M. Schaerer s'il est intéressé par l'achat du terrain.
- que le coût de la plantation de la haie serait pris en charge par la CCAA et le prix de 5 euros est maintenu pour tous les acquéreurs afin de respecter l'égalité de traitement sur la zone de MAURANCHE. De cette manière, l'aménagement paysager est maîtrisé, ce qui n'est pas le cas sur un engagement de l'acheteur.

- Tiers-lieu :

La démarche est lancée. La communication relative à la création d'un tiers lieu est assurée par le site internet de la communauté de communes. Par ailleurs, des affiches, des flyers ont été distribués chez les commerçants. Néanmoins, les contacts sont encore timides. Un renforcement de la communication sera assuré dans les prochaines semaines.

- Voirie :

- Adhésion de la commune de Cannet au SIEBAG.

Lors du conseil communautaire du 27 novembre 2017, les membres du conseil communautaire votaient, à l'unanimité, l'extension du périmètre du SIEBAG par l'adhésion de la commune de Cannet.

Or, la compétence « eau potable » n'ayant été transmise à la CCAA que le 01/01/2018, il convient de se prononcer à nouveau sur ce périmètre en y intégrant la commune de Cannet.

Les membres du conseil décident de voter, à l'unanimité, pour un élargissement du périmètre et autorisent M. Président à effectuer toute demande et à signer tout document s'y rapportant.

La séance est levée à 22H15.